



Plateau de Sauze



Office du Tourisme de Guillaumes
06470 Guillaumes
Tel : 04 93 05 57 76
officedetourisme2@wanadoo.fr

Dénivelé 600m
Durée 4h30
Difficulté

Plateau de Sauze

Départ : Guillaumes (800m)

Dénivellation : + 600m - 600m

Durée totale : 4h30

Niveau : randonnée sportive

Cartographie : IGN Top 25 n° 3540 ET

Ce parcours a pour ambition de faire découvrir durant cette journée les différents aspects de la montagne aménagée par des murs de soutènement en pierres sèches, appelés restanques. Ces travaux titanesques permirent de conserver de la terre fertile et de maintenir une vie agricole active après avoir été un lieu privilégié de productions céréalières pour toute la région.



L'itinéraire

Depuis le parking de l'Office du Tourisme passer devant la mairie pour prendre à gauche la rue d'Annot (à l'angle d'un bar), puis en longeant la berge du Var par l'avenue Charles Albert, puis l'avenue Léon Barety on atteint la D.2202 au carrefour de la route vers Bouchanières.

Continuer vers le Nord jusqu'à l'entrée d'un tunnel, prendre à gauche en traversant le pont de Sauze, s'engager sur la route D.76.

Suivre sur près de 250 mètres cette route pour débuter (b.80) l'ascension par un bon sentier qui permet d'éviter les très nombreux lacets de la route, en traversant près de vingt fois la D.76. Parvenir après plusieurs raccourcis via la balise 79, proche de l'oratoire St Joseph à l'entrée (b.78) du village de Sauze (1300m - b.81).

Suivre la direction Sud-Ouest pour monter sur un petit collet (1400m), un nouveau décor s'offre à la vue sur les petits hameaux. Descendre sur la route des Selves (b.94), la traverser pour trouver plus bas l'intersection de Villetalle Basse (b.87).

On retrouve le même toponyme sur la commune de Guillaumes en rive gauche.

Le cheminement file vers le Sud-Est pour rester parallèle et en dessous de la route D.176. Atteindre la route de desserte (b.88) proche d'une chapelle, du hameau agricole de Sauze Vieux (1200m - b.89).

Descendre par une myriade de courts lacets qui font perdre rapidement de l'altitude via les balises 90 et 95, puis traverser le vallon de l'Estouffagne avant de se calmer à l'approche de la barre rocheuse de grès blanc (b.12).



Il faut bifurquer vers le Nord pour descendre vers le pont des Roberts (767m - b.13) Quelques mètres plus loin (b.125) un sentier dirige vers le quartier les Roberts (b.118), N-D de Buyei (b.117) et le quartier les Plans (772m - b.116).

Longer la D.2202 sur le trottoir pour regagner le village de Guillaumes.

Le programme complet de cartographie, balisage et entretien est réalisé par le Conseil Général des Alpes - Maritimes auquel le législateur a donné compétence en matière de Plan Départemental de Randonnée (loi du 22 juillet 1983, complétée par la circulaire du Premier Ministre du 30 août 1988). Il a été adopté par l'Assemblée départementale le 22 janvier 2004.

Toutes les informations touristiques ont un caractère indicatif et n'engagent pas la responsabilité de la commune et du rédacteur. Il appartient aux usagers de prendre toutes précautions imposées par les conditions locales.